

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Sylvie ROCHE
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36**Présents : 22 / Représentés : 12****Votants : 34**Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
 Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
 Mme Annick FOREST (à M. Daniel PEYNON)
 Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)
 M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
 M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)
 M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)
 M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
 M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)
 M. Cyrille COURTY (à M. Didier BLANC)
 M. Daniel DUVERT (à Mme Laurence GONINET)

Absentes :

Mme Sophie CARRÉ
 Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2020

RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2020

- VU la loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- CONSIDERANT qu'il conviendra de solliciter l'avis du CTP et éventuellement de modifier la délibération ;
- CONSIDERANT la montée en puissance des compétences et effectifs de la CCEDA et les derniers recrutements ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Il propose à l'Assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de communes établi au 1^{er} mars 2020 comme suit :

AGENTS TITULAIRES					
<i>CADRES D'EMPLOI/GRADE</i>	<i>CATEG ORIE</i>	<i>FONCTION</i>	<i>Emplois Crées</i>	<i>Emplois pourvus</i>	<i>NB h si Temps non compl et</i>
FILIERE TECHNIQUE :					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	Responsable des services	1	1	TC
ADJOINT TECHNIQUE	C	Technicien SPANC	1	1	TC
TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE	/ B/C	Technicien SPANC	1	A POURVOIR	TC
TECHNICIEN	B	Support / technique	1	A POURVOIR	TC
FILIERE ADMINISTRATIVE :					
ATTACHE	A	Chargé de mission économie – environnement Chef service urbanisme	2	1	TC
REDACTEUR	B		1	NON	TC
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère}	B	Chargé de mission tourisme / Culture / communication	1	1	TC

CLASSE					
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{nde} CLASSE	C		1	NON	TC
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	C	Compta	1	1	TC
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Accueil secrétariat Instructeur ADS	2	2	TC
FILIERE CULTURELLE :					
BIBLIOTHECAIRE	A	Responsable politique documentaire MDA	1	1	TC
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{nde} classe	B	Animateur du réseau des bibliothèques MDA Médiateur culturel MDA Animateur multimédia MDA	4	3	TC
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Agent d'accueil – jeunesse MDA Agent d'accueil – Administratif MDA Agent d'accueil MDA Animateur multimédia innovation MDA	4	4	TC
FILIERE SOCIALE					
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	Animatrice / Responsable du PAPE	1	1	TC
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON	TC
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON 50% A SUPPRIMER	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON	TC
AGENT SOCIAL	C	Animatrice PAPE	2	1	TC
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	B	Médiatrice des publics MDA	1	1	TC

AGENTS NON TITULAIRES				
FONCTION	CATEGORIE	SECTEUR	CADRE D'EMPLOI/GRADE POUR REMUNERATION	Si pourvu contrat
Agent d'accueil et d'animation	C	Tourisme	Adjoint administratif 2 ^{nde} classe	A SUPPRIMER
Gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	C	Technique Social	Adjoint technique de 2 ^{nde} classe	A SUPPRIMER
Remplaçant du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	C	Technique Social	Adjoint technique de 2 ^{nde} classe	A SUPPRIMER
Directeur de la médiathèque	A	Culturelle	Bibliothécaire	CDI

Bibliothécaire Numérique	B	Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine principal	A SUPPRIMER
Technicien SPANC	B	Technique	Technicien	A SUPPRIMER
Animatrice PAPE	B	social	Educateur de jeunes enfants	CDD 1 an

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération des emplois pourvus seront à inscrire au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.